



COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juin 2011

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2011

I. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 17 JUIN 2011

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Création de postes – Modification du tableau des effectifs
2. Création de poste-Directeur de projet écoquartier
3. Tirage au sort-candidats jurés année 2012

B. PROGRAMMATION

1. Dotation de Solidarité Urbaine – affectation 2010
2. Dotation de Développement Urbain année 2011
3. Bonus Ville 2011 – ajustement de subvention
4. Convention de partenariat avec l'Ecole des Mines de Douai
5. Soutien financier auprès du Conseil Général pour les travaux d'accessibilité
6. Convention pour la collecte de papier avec FACE VALO

7 Fonds d'Initiative des Territoires et de leurs Acteurs

C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

1. **Avenant 2 PRU du Courghain**
2. **Demande de subvention au Conseil Régional pour le PRU du Courghain**
3. **Accord de démolition immeubles I,J,K pour le PRU du Courghain**
4. **Demande de subvention auprès de l'ADEME – diagnostic dépollution**
5. **Vente d'une maison à M. D'HONDT et à Mme KEUNEBROCK**
6. **Cession gratuite par la CUD de terrains pour la restructuration du quartier du Courghain**
7. **Vente de terrain à SCI EPOPEE**
8. **Cession gratuite de terrain par la CUD – Club Hippique**
9. **Dénomination de voirie – square de Bruges**
10. **Vente à la SCI JULEA**
11. **Vente à la SCI FLCT**
12. **Cession gracieuse de la CUD du logement du gardien du cimetière**
13. **Projet d'arrêté préfectoral instaurant des servitudes d'utilité publique sur la zone des Salines.**

D. CONTRATS – MARCHES

1. **Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 14 mars 2011**

E. FINANCES

1. **Nouvelle Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – choix du coefficient multiplicateur pour 2012**

F. AFFAIRES EDUCATIVES – SPORTIVES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

1. Attribution de subventions sur le fonds d'aide exceptionnelle au titre de l'année 2011

- a) Délibération générale
- b) Association Temps Danse
- c) Association A.I.D.C.

2 Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre d'accueil d'enfants porteurs de handicaps ou en difficultés en ALSH

G. AFFAIRES CULTURELLES

1. Signature de la convention de mandat de vente de billets « France Billet »

2. Signature de la convention d'objectifs Région Nord-Pas de Calais/Compagnie des Mers du Nord/ Ville de Grande-Synthe

3. Aide financière au fonctionnement des actions « Légendes de mon quartier et musiques » pour les 7/17 ans dans le cadre de l'expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents

III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 22 MARS 2011 et le 17 JUIN 2011.

PRESENTS :

M. Damien CAREME, Maire ;

Mmes, MM. Nicole FOURICQUET, Gérald CORMIER, Patrick EECKHOUDT, Nadine ODOT, Martial BEYAERT, Selima CHABAB, Olivier BERTHE , Adjoints ;

Mmes, MM. Jean-Christophe PLAQUET, Evelyne HAEGMAN, Marie-Line VANDENBOSSCHE, Corinne MOREL, Didier BOMMELAERE, Nadia ZEMBILGOTIAN, Khaled EL AMRANI, Patrick GARNIER, Sabrina KHELLAF, Eric FONTAINE, Fabien GHEERARDYN, Félix TERTULLIANI, Jean-Claude AUBRUN, Féthi RIAH, Monique MERLEN, Nathalie DESMAZIERES-BENALLA, Karima TOUIL, Delphine AJUTO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Mmes, MM. Christelle COUSEIN à Nadine ODOT, Corinne MARTIN à Damien CAREME, Chaabani LASOA à Selima CHABAB, Ahmed CHERIET à Olivier BERTHE, Sandrine ESPOSITO à Nicole FOURICQUET, Jean-Claude MORET à Gérald CORMIER, Ellen LEBECQUE à Patrick EECKHOUDT, Nicolle LUSTRE à Martial BEYAERT, Geneviève WILLOT à Félix TERTULLIANI.

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, cher(e)s collègues

Je souhaiterais tout d'abord, pour démarrer ce conseil municipal, vous remercier toutes et tous, pour les marques d'amitié, d'attention et de sympathie que vous avez témoignées à l'occasion du décès de mon père René Carême.

Je ne reviendrai pas sur l'hommage que je lui ai rendu, en tant que maire, mais aussi, au nom de toute ma famille lors de ses funérailles.

La seule présence de plusieurs centaines de personnes prouve combien il a marqué Grande-Synthe.

Architecte-bâtitseur de cette ville, tant sur le plan urbain que sur le plan humain, il a été durant toute sa vie, un militant infatigable de la cause ouvrière et de celle des plus démunis.

Il a, avec toutes ses équipes successives, offert une qualité de vie hors du commun aux habitants de notre ville.

Il leur a offert de la culture, de l'éducation, de la formation, de l'insertion, du sport, de la richesse associative comme peu de communes en offrent à leurs habitants.

Les causes qu'il a toujours défendues durant sa vie militante et politique, sont, malheureusement, toujours et peut-être même, encore plus d'actualité aujourd'hui, dans notre société à la dérive.

Je suis heureux et fier d'avoir été élevé avec ces principes.

Je suis heureux et fier d'avoir partagé avec lui durant 10 ans nos expériences.

Je suis heureux et fier de m'attacher quotidiennement à m'inscrire dans ces nobles combats, avec beaucoup d'humilité.

Ces combats doivent être les seuls catalyseurs de toutes nos énergies.

De toute notre action militante.

De tout notre engagement politique.

C'est cet héritage que nous devons poursuivre.

Bien qu'il n'aimait pas les hommages, les plaques ni les médailles, je vous proposerai lors de notre prochain conseil, de dénommer un lieu ou une rue à René Carême.

Grande-Synthe lui doit au moins cela.

En second lieu, je voudrais ici revenir sur les propos odieux tenus par le ministre Wauquiez, sur les allocataires du Revenu de Solidarité Active, véritable cancer de notre société.

Pour ma part, j'ai qualifié ces propos de véritable incitation à la haine sociale, par lesquelles on tente de diviser une nouvelle fois la société.

Après les malades et les retraités, après les musulmans, après les pauvres assimilés à des délinquants par le ministre Hortefeux, on montre maintenant du doigt ceux qui touchent les minima sociaux.

Je suis parfaitement scandalisé par de tels propos, qui, une nouvelle fois, stigmatisent des catégories de population.

De tels discours menacent gravement la cohésion sociale que tous les élus locaux de France, tentent, tant bien que mal, de préserver pour éviter que ne tombe l'un des principes fondamentaux de notre patrie : la solidarité !

Le populisme grandissant dans ce pays pour aller pêcher les voix de l'extrême droite est très préoccupant.

J'affirme ici que les plus délinquants de notre société sont ceux qui s'enrichissent sans compter sur le dos des travailleurs jusqu'à qu'ils trouvent plus rentables ailleurs et partent s'y installer sans autres formes de procédures.

Comme exemple je peux vous citer Total : 10 milliards de bénéfices nets en 2010 ! Ils ferment la Raffinerie des Flandres pour aller produire plus rentable et moins écologiquement ailleurs, et cerise sur le gâteau, malgré ses 10 milliards de bénéfices nets, réussit à ne payer aucun impôt !

Oui, ça, c'est scandaleux !

Et ça sera bientôt le tour des sites de PSA en région Nord/Pas de Calais et d'Aulnay-Sous-Bois.

La liste est malheureusement longue.

Il est là, le cancer de notre société : dans l'insécurité sociale, dans l'impunité de tels agissements, dans le chantage permanent à l'emploi, dans le fait de monter des catégories de population les unes contre les autres.

Car si ces multinationales multimilliardaires réglèrent leurs dus, ainsi que toutes celles et tous ceux, particuliers, qui ont bénéficié du bouclier fiscal et social, l'Etat aurait les moyens de faire face à toutes ces dépenses publiques sur le plan de l'éducation, de la sécurité, de la santé et de l'action sociale.

Car, et je tenais à informer notre conseil ce soir, il faut savoir, que l'Etat ne nous permet plus, jusqu'à aujourd'hui, de faire de nouveaux contrats aidés ou même de renouveler ceux qui sont en cours.

Or ces contrats étaient pour la ville, un outil efficace d'insertion sociale et professionnelle.

Comment allons-nous pouvoir venir en aide, et en aide active, aux plus démunis de notre collectivité désormais, si l'Etat n'accorde pas plus de moyens ?

Comme il supprime d'ailleurs scandaleusement les 900 postes d'assistants d'éducation dans les établissements scolaires ou encore, comme il supprime, sans aucune concertation, alors même qu'un rapport prouvait leur efficacité, le dispositif des collèges Ambition Réussite pour généraliser un dispositif ECLAIR.

L'unique but de ce dispositif n'est pas la réussite scolaire, comme le poursuivait le dispositif Ambition Réussite, mais uniquement, la lutte contre l'insécurité.

Ce qui, vous en conviendrez aisément, n'est pas vraiment la même finalité.

Enfin, avant d'entamer l'ordre du jour proprement dit de notre conseil, je tenais aussi à vous informer que, comme je l'avais abordé dans notre séance de décembre dernier, et après avoir travaillé de nouveau sur ce dossier, j'aurais souhaité inscrire à l'ordre du jour, la délibération pour la vente du terrain à l'association "Centre culturel et cultuel du Jardin de l'Eveil et de la Vertu" pour l'édification d'un lieu de culte. Malheureusement, pour des raisons administratives liées au fait que je n'ai pas reçu l'estimation du terrain par les services fiscaux des domaines, je n'ai pu l'inscrire. Respectueux de mes engagements, comme toujours, elle le sera au prochain conseil municipal et je vous propose maintenant de passer et d'entamer l'ordre du jour à moins que vous ayez quelques commentaires à faire sur ce que je viens de dire.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2011

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Je voulais simplement dire que nous partageons absolument l'indignation qui peut être la nôtre et celle de nombreux habitants sur les propos tenus par un ministre, je pense que cela serait bien que nous lui octroyions le RSA et qu'il essaye de vivre un semestre avec. Cela me fait penser à quelqu'un, à un ministre aussi qui a été très éphémère, un petit passage qui ne connaissait pas la surface de son logement de fonction, et que donc, on voit bien que nous avons à faire à des gens qui sont à des lumières de ce que vit la population à la base. Donc, évidemment, on ne peut que s'indigner, on partage absolument ce qui vient d'être dit, d'ailleurs, nous l'avons aussi écrit dans notre mot dans la tribune.

Monsieur le Maire :

Bien, s'il n'y a pas d'autre ajout, je vais passer à l'approbation du procès verbal de la séance du 12 avril qui vous est parvenu le 10 juin, y'a-t-il des observations de votre part ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

On avait eu une petite discussion sur les logements et le béton et bien évidemment, vous allez dire que je fais une fixation et monsieur le délégué aux logements n'est pas là mais il nous a fait l'apogée des planches, et je ne peux pas dire, il n'était pas là à l'époque mais les premiers locataires de la rue Victor Hugo et la rue Lamartine ont été en procès avec le constructeur parce que, j'ai eu l'occasion de dormir dans un logement et on voyait la lumière entre le plancher et le mur donc, on avait eu un échange là-dessus et puis finalement, la presse s'est fait l'écho de problèmes au Grand Large, et c'est quand même stupéfiant d'entendre des techniciens sans doute avertis de dire que les gens doivent apprendre à ne pas surchauffer, et nous, nous ne sommes pas contre le béton, s'il n'y avait pas le béton, il n'y aurait pas les ouvrages de Millau et d'ailleurs mais pour les logements, on persiste à dire que ce n'est pas la meilleure des solutions, c'est pas la bonne solution, alors, je vois bien qu'on ne le fait pas seulement à Grande-Synthe, on fait cela partout. J'étais dans le bassin minier dernièrement et c'est pareil, donc, ils font exactement les mêmes logements et je me souviens aussi dans le passé, on avait interdit le béton sur la ville et la preuve, c'est les logements qui ont été construits à l'Albeck et lorsque nous avons refait l'Albeck, il ne me semble pas que les gens qui y habitent dans ces logements se plaignent d'humidité et de malfaçons particulières et voilà c'est, je voulais faire remarquer que monsieur Cormier m'avait dit que le béton d'aujourd'hui, ce n'est pas celui d'hier mais la structure du béton est la même et non seulement il

n'est pas fait pour les logements mais en plus, il me semble que c'est un vecteur de bruit, vous faites tomber une cuillère à café dans un logement si vous êtes dans un immeuble, trois escaliers, trois entrées à côté on entend le bruit. Voilà donc, c'est une remarque, on avait eu un petit échange.

Monsieur le Maire :

Nos logements, c'est un procédé constructif, ce que j'impose moi, sur la construction, c'est d'avoir des logements et cela va devenir la règle maintenant, mais suivant la réglementation technique 2012, des logements qui soient des logements basse consommation et c'est là-dessus que nous travaillons, ceux que nous avons faits par anticipation à partir de 2007, ils étaient soit en très haute qualité énergétique soit en critères BBC et les procédés constructifs de ces bâtiments sont cela et c'est vrai que nous pourrions mettre les nouveaux cogeblocs qu'on appelle, des pierres ponces avec de l'air prisonnier entre deux mais, on va vous dire : mais oui on est bien d'accord mais au lieu de payer 22 millions telle opération cela sera 24 millions et 24 cela sera après le prix du loyer qui va augmenter qui va être plus important hors la règle vous le savez lorsque nous reconstruisons aujourd'hui cela vient compenser de la démolition et le loyer doit être le même pour l'habitant et le reste à charge doit être le même pour l'habitant, voilà, ce sont des débats extrêmement compliqués et des enveloppes encore une fois, si l'Etat donnait plus d'argent pour le logement social, on n'en serait peut-être pas à ce type de construction même si je dois dire aujourd'hui et beaucoup le témoignent lorsqu'ils viennent de l'extérieur sont quand même stupéfaits de la qualité des réalisations des bailleurs sociaux sur la ville et pour connaître aussi des gens qui habitent dans des résidences récentes, ils en sont satisfaits et pour beaucoup d'entre eux, on trouvera toujours des cas inverses.

Monsieur Félix TERTULLIANI:

Oui, mais monsieur le Maire, le cas du Grand Large est typique parce que ce type de logements nécessite une aération, une ventilation etc...et donc vous êtes dans un lieu qui est en plein vent tout le temps, je me suis amusé à y aller donc je m'y suis baladé et qu'il fasse beau qu'il fasse mauvais, etc., il y a du vent tout le temps, et donc que font les gens pour qu'ils puissent avoir un peu chaud ou avoir l'impression d'avoir chaud, ils calfeutrent et quand on calfeutre, il y a de l'humidité, c'est ce que nous voulions dire, on le sait bien car lorsque nous avons restructuré l'Albeck, les bailleurs ont demandé, vous ne voulez pas de béton d'accord mais vous voulez un logement, une construction traditionnelle, on a mis au pot bien sûr.

Monsieur le Maire :

Mais on n'a plus les moyens de mettre au pot, de subventionner les constructions de logements, et encore une fois, c'est pallier les carences de l'Etat qui ne finance plus, vous connaissez le problème du financement du logement social en France et Dieu sait qu'on en manque énormément, c'était une remarque par rapport au procès verbal, je ne me souviens plus s'il y avait cela, oui dans le PLU Communautaire, d'accord, excusez-moi comme je n'avais pas assisté au débat, pas d'autre observation sur ce compte rendu du conseil municipal du 12 avril, je peux donc considérer qu'il est adopté.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès verbal de la séance du 12 avril est adopté à l'unanimité.

II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 17 JUIN 2011

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Création de postes – Modification du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : Nicole FOURICQUET

J'informe l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins de la collectivité et d'appliquer les décisions prises lors de la Commission Administrative Paritaire du 1^{er} juin 2011, il est nécessaire de créer et de supprimer les postes dont la liste vous a été transmise afin de mettre à jour le tableau des effectifs.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur RIAH :

Pour ma part, je ne participe pas au vote puisque j'avais demandé à accéder au compte rendu de la CAP du 1^{er} juin 2011, je sais que vous allez me rétorquer en me donnant un avis de la CADA mais comme vous savez la CADA vous avez répondu en novembre 2008 qu'elle n'était pas compétente sur le droit d'information des élus donc cette fiche pratique que vous m'avez donnée n'est pas bonne et la question dont je me pose, c'est que normalement quand il y a suppression de poste, c'est la CTP qui doit être avisée et donner son avis qu'il soit favorable ou défavorable.

Monsieur le Maire

Attention entendons sur les suppressions de postes, c'est parce que ce sont des gens qui changent d'une catégorie à l'autre, par exemple, un adjoint technique devient agent de maîtrise donc il change de catégorie et le poste qu'il occupait, on le ferme, et quand on dit supprimer c'est fermer le poste en fait, supprimer ce n'est pas le bon terme.

Monsieur RIAH

La CTP, d'après ce que j'ai pu comprendre sur le site du CDG 59, c'est qu'il faut quand même l'avis de la CTP pour les suppressions de poste.

Monsieur le Maire

Non, on a l'avis en CAP pour les nominations des agents, l'avis de la CAP.

Monsieur RIAH

Mais la CAP se prononce sur les carrières des agents.

Monsieur le Maire

Bien oui, donc, l'évolution d'un poste sur l'autre, et la chambre régionale des comptes nous demande de fermer les postes et cela ne passe pas en CTP, c'est la Chambre Régionale des Comptes pour avoir un tableau des effectifs qui soit le plus fidèle aux effectifs réels de la collectivité de fermer les postes qui ne sont pas occupés par les agents, c'est en suppression de postes ce que vous avez là, c'est uniquement ce jeu des promotions des agents

Madame FOURICQUET :

Juste une précision, il ne s'agit pas de fermer des postes mais de fermer des grades, voilà tout simplement.

Oui, mais ce n'est pas des suppressions de postes, ce sont des suppressions de grades.

Monsieur RIAH :

Moi, je lis une délibération qui écrit, afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient de supprimer les postes suivants et si je vais sur le site du CDG 59, il dit que la suppression de poste est une décision qui appartient à l'autorité territoriale, cependant l'avis de la CTP est obligatoire et doit figurer sur la délibération du conseil municipal, voilà, c'est tout.

Monsieur Le Maire :

On est d'accord, c'est de la terminologie uniquement, ce n'est pas de la suppression de poste, il fallait lire suppression de grade maintenant que vous avez l'explication, est ce que cela change le sens de votre vote ou pas ?

Monsieur RIAH :

Je me renseignerai.

Monsieur Le Maire :

Donc, pas de participation au vote. Y'a-t-il des avis contraires ? Je vous remercie.

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1 (F.Riah)

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE :

CREER les postes énumérés ci-dessus,

SUPPRIMER les postes énumérés ci-dessus,

MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence,

IMPUTER les dépenses aux chapitre et article correspondants du budget communal.

2. Création de poste – Directeur de projet écoquartier

RAPPORTEUR : Nicole FOURICQUET

J'informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste de catégorie A de directeur de projet écoquartier à temps complet sur la base d'un attaché territorial principal et rémunéré au maximum sur l'indice brut terminal 966 de la grille indiciaire de ce grade, hors primes de régime indemnitaire des articles 88 et 111 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et d'inscrire les crédits correspondant au budget.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Le Maire :

Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

C'est un poste à durée déterminée, c'est simplement pour lancer les opérations et mener à bien toutes les opérations études. Non, pas d'avis contraire ? Je vous remercie.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention :

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE :

CREER un poste de catégorie A de directeur de projet éco quartier à temps complet sur la base d'un attaché territorial principal et rémunéré au maximum sur l'indice brut terminal 966 de la grille indiciaire de ce grade, hors primes de régime indemnitaire des articles 88 et 111 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

INSCRIRE les crédits correspondant au budget

3. Tirage au sort – candidats jurés 2012

RAPPORTEUR : Nicole FOURICQUET

Conformément aux textes en vigueur, dans chaque commune, le Maire fait procéder, pour le 15 juillet, à un tirage au sort public, à partir de la liste électorale. Pour Grande-Synthe, le nombre de noms à tirer au sort s'élève à 48.

Ceux-ci serviront à dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante.

Je rappelle que pour être retenu sur la liste préparatoire établie par la commune, il faut être âgé de 23 ans au moins au cours de l'année 2011. Concernant les autres incompatibilités ou incapacités définies aux articles 256 à 258-1 du Code de Procédure Pénale, seule la commission de la Cour d'Assises a compétence pour les relever.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération et d'autoriser le Service Elections à procéder publiquement au tirage au sort. Le tableau des résultats sera affiché et annexé à la présente délibération.

Monsieur Le Maire :

Monsieur VROMEN est là derrière avec les registres. On procède à ce tirage au sort.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FAIT PROCEDER publiquement par le Service Elections au tirage au sort, qui donne le résultat ci-joint.

B. PROGRAMMATION

1. Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport annuel d'affectation année 2010

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Je rappelle à l'assemblée que La loi du 13 mai 1991 a institué une dotation de solidarité urbaine au profit de certaines collectivités locales.

L'article 8 de cette loi dispose que « le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine prévue à l'article

L 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente au Conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement ».

En application de ces dispositions légales, l'état récapitulatif détaillé des dépenses engagées au titre de la dotation de solidarité urbaine, qui s'élève à 2 608 468 € en 2010, annexé à la présente délibération a été communiqué aux membres de l'assemblée.

Je demande à l'assemblée de prendre acte de la communication de ce rapport.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine perçue en 2010 par la ville de Grande-Synthe.

2. Dotation de développement urbain année 2011

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Je rappelle à l'assemblée que l'article 172 de la loi de finances pour l'année 2009, a institué une dotation budgétaire intitulée Dotation de Développement Urbain.

Peuvent bénéficier de cette dotation les communes de métropoles et des départements d'outre mer éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale qui figurent parmi les cent premières d'un classement de ces communes établi chaque année en fonction de critères tirés notamment de la proportion de population résidant dans les zones prioritaires de la politique de la ville, du revenu fiscal moyen des habitants de ces quartiers et du potentiel financier.

Cette dotation complète par un soutien renforcé aux quartiers, la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Le Maire :

On ne sait pas ce que ces deux dotations, solidarité urbaine et développement urbain vont devenir puisqu'il y a une grosse remise en cause comme les zones franches urbaines, on ne sait pas si le dispositif sera reconduit en 2012, apparemment fin d'année, réponse sur tous ces dispositifs. Encore un qui va disparaître.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Où ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la première partie de la programmation 2011 de la Dotation de Développement Urbain,

ADOpte le plan de financement des projets

AUTORISE M. le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

3. Bonus ville 2011 Ajustement de subvention

RAPPORTEUR : Sélima CHABAB

J'expose à l'Assemblée que dans le cadre du dispositif Bonus Ville Littoral avec Entreprendre Ensemble, l'enveloppe initiale de la subvention pour 2011 avait été portée à 20 000 euros.

Cependant, compte-tenu de l'évolution du dispositif sur cette année, il conviendrait d'ajuster le montant de la participation de la ville à 25 000 euros soit 5 000 euros complémentaires. Je précise qu'en contrepartie Entreprendre Ensemble sollicite le financement au titre du F.S.E. pour 50%.

Ce dossier a fait l'objet d'une demande de financement CUCS Politique de la Ville et a obtenu un accord favorable pour la somme de 12 500 euros soit les 25 000 euros que versera la ville à Entreprendre Ensemble.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser la somme de 25 00 euros à Entreprendre Ensemble.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

IMPUTE les dépenses aux chapitre et article correspondant du budget communal.

4. Convention de partenariat avec l'Ecole des Mines de Douai

RAPPORTEUR : Patrick EECKHOUDT

J'informe l'Assemblée que la ville de Grande-Synthe souhaite mettre en place un partenariat avec l'Ecole des Mines de Douai qui désire développer sur la commune des projets dans le domaine de l'environnement et de l'économie d'énergie.

Notre commune étant très impliquée dans ces thématiques, et reconnue pour être novatrice dans ces domaines, il nous apparaît dès lors intéressant de pouvoir être un site pilote et expérimental pour accueillir ces nouvelles technologies mises en place par les élèves ingénieurs de l'Ecole et les porteurs de projets de son incubateur. Les projets retenus seront la télésurveillance des personnes âgées à leur domicile, mise à disposition de voiture électrique en location, mise en place d'éolienne, système de géo localisation sur les portables...

C'est dans cet esprit qu'une convention de partenariat entre la ville de Grande-Synthe et l'Ecole des Mines de Douai pourrait être signée. (Projet de convention annexé)

Ce projet de convention d'une durée de 2 ans contient les différents engagements réciproques.

Pour la ville :

- la mise à disposition gracieuse de 4 bureaux

- la désignation d'un agent communal qui suivra les projets et qui pourra aider les élèves dans les mises en relations avec les différents partenaires industriels, commerciaux...
- l'aide à la mise en relation avec les institutions éducatives de la ville

Pour l'Ecole des Mines de Douai :

- adapter les prototypes en fonction des remarques formulées par la ville
- informer la commune sur l'avancée des projets
- transmettre aux élèves les demandes de stages et de travaux exprimés par la commune

En conséquence de quoi, je demande à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec l'Ecole des Mines de Douai (document annexé), à la faire appliquer et à rechercher et demander toute subvention pouvant être attribuée dans le cadre de ces projets développés sur la commune.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Le Maire :

Monsieur Tertulliani.

Monsieur Tertulliani :

Une question sur la géo localisation, en pratique cela va se passer comment, cela s'adresse à qui ?

Monsieur Le Maire :

Ce sont des dispositifs d'actualité avec le développement des smart phone, vous avez un petit module que vous mettez en route sur votre smart phone et dès que vous arrivez dans la collectivité, si vous passez par exemple à côté du cinéma le Varlin, il vous donnera la programmation du Varlin, les prochaines séances, quand vous arrivez au Palais du Littoral, il vous donnera la programmation, les spectacles, les horaires, et c'est vraiment une géo localisation mais avec de l'information qui est derrière ou un site remarquable cela donne un commentaire sur le site devant lequel vous vous trouvez.

Monsieur Tertulliani :

Si je vous pose la question c'est parce que la géo localisation permet aussi de savoir ce que font les employés de la ville et à tous moments.

Monsieur Le Maire :

Non, c'est plus une vocation touristique, d'information. Mais la géo localisation et notamment avec les téléphones, avec tous les téléphones, on sait on l'on est.

Monsieur Tertulliani :

Ceci dit, il n'y a pas que du mauvais parce que si quelqu'un est accidenté dans un endroit, on le trouve tout de suite, je veux dire aussi qu'il y a des entreprises qui utilisent cela pour leurs salariés.

Monsieur Le Maire :

Non cela ne concerne pas les salariés, c'est vraiment un ingénieur, c'est l'incubateur de l'Ecole des Mines qui met au point des dispositifs pour après notamment en matière de tourisme, développer des applications. Pas d'opposition à cette convention, je trouve que pour la ville, c'est quelque chose d'originale pour la

collectivité, cela se fait aussi en lien avec certaines actions de la Communauté Urbaine dont c'est la compétence à certains moments, pour le volet économique pour des expérimentations.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de partenariat avec l'Ecole des Mines de Douai, à la faire appliquer et à rechercher et demander toute subvention relative aux projets développés.

5. Soutien financier auprès du Conseil Général pour les travaux d'accessibilité

RAPPORTEUR : Marie Line VANDENBOSSCHE

J'informe l'Assemblée que la commune de Grande-Synthe, au regard de la loi du 11 février 2005, envisage des travaux, afin de rendre accessible à toute personne, l'ensemble des bâtiments communaux. Elle a réalisé à cet effet l'ensemble des diagnostics.

Les besoins sont les suivants :

- Accéder au bâtiment avec la plus grande autonomie possible
- Circuler de manière autonome dans le bâtiment pour atteindre les services ouverts au public
- Accéder et utiliser de manière autonome les équipements (de la borne d'accueil jusqu'aux sanitaires)
- Se repérer
- Communiquer
- Bénéficier des prestations prévues pour le public dans des conditions équivalentes et donc pouvoir disposer d'aires de girations adéquates pour effectuer des demi-tours, ouvrir une porte, passer la porte, utiliser tous les équipements (distributeurs de boissons, etc. ...).

Je propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour réaliser les travaux, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un soutien financier auprès de Conseil Régional pour réaliser les travaux d'accessibilité et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IMPUTE les recettes aux chapitre et article correspondant du budget communal.

6. Collecte du papier avec FACE VALO

Monsieur Le Maire :

Cela aurait pu être une réponse à ce que madame Willot nous a posé lors d'un conseil municipal

RAPPORTEUR : Patrick GARNIER

J'informe l'Assemblée que la commune a décidé de faire collecter les papiers et les cartons générés par les agents des bâtiments communaux par FACE Valo en vue d'une valorisation permettant l'emploi et l'insertion de personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

L'objectif global du partenariat est :

- De sensibiliser les agents communaux au tri sélectif et à l'environnement,
- D'organiser au sein des services communaux une collecte des déchets papier et carton,
- De contribuer à la valorisation des déchets collectés limitant ou annulant les pollutions,
- De proposer un parcours d'insertion à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi,
- De renforcer et d'élargir les réseaux locaux d'acteurs contribuant au développement durable et à l'engagement social des entreprises

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée avec FACE VALO.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville et FACE Valo.

7. Fonds d'Initiative des territoires et de leurs Acteurs

Monsieur Le Maire :

C'est en fait le nouveau nom de ce qu'on appelait anciennement l'appel à projet politique de la ville du conseil régional et notamment l'appel à projet en accompagnement des populations à l'innovation donc, c'est quelque chose qui est redondant depuis un certain nombre d'années mais sauf que la nouvelle vice-présidente Majdouline SBAI au conseil régional a changé l'intitulé.

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Je rappelle à l'Assemblée que le Conseil Régional a pour ambition de mettre en œuvre une stratégie d'intervention régionale destinée à favoriser l'émergence de

projets collaboratifs s'appuyant sur l'initiative des acteurs et favorisant la participation citoyenne.

Cela se traduit cette année par la mise en place du fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs autour de 2 thématiques :

- la gestion urbaine de proximité
- la participation des habitants

Dans ce cadre, la ville de Grande Synthe sollicite une subvention globale de 124 360.20 euros pour le financement des actions suivantes :

- Fonds de Travaux Urbains
- création de l'université populaire
- Mise en place d'une démarche participative pour les jardins familiaux populaires à Grande-Synthe et sensibilisation à l'écocitoyenneté
- Création et aménagement d'un site pilote de jardins familiaux populaires à Grande-Synthe
- Création d'un pédibus

Par ailleurs, la ville cofinance des projets portés par des associations qui, elle aussi, sollicite le Conseil Général dans le cadre du fonds d'initiatives des territoires et de leurs acteurs.

Je propose à l'assemblée de se prononcer sur l'inscription de ces actions dans le cadre du fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs proposés par le Conseil Régional.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Le Maire :

Oui, c'est bien le conseil régional et non pas le conseil général car moi, sur le papier que j'ai c'est marqué le conseil général, juste avant le tableau, tout en haut, cofinance des projets portés par le conseil régional et non pas général, on est d'accord. Y'a-t-il des observations ?

Monsieur Riah :

Je voudrai faire 3 observations sur 3 projets, sur les ateliers populaires, je pense que cela est une bonne initiative mais l'objectif c'est de recréer en guillemets des militants mais pour avoir assisté à plusieurs ateliers, je pense que les habitants de Grande-Synthe ont besoin aussi d'apprendre la contradiction et nous sommes dans une société qui est un peu fermée où il n'y a plus de contradiction dans nos débats et juste par rapport au débat comme par exemple sur les retraites auquel j'ai assisté, on devait nous proposer une autre alternative, finalement c'était un autre système utopique qui a été proposé ce jour là et quand des gens n'ont pas les moyens de comprendre, d'analyser les choses, quand on n'a pas la contradiction dans un débat, je ne pense pas que ces gens puissent se faire leurs propres idées. Donc, je pense qu'il faudrait dans ce type d'action, qu'on apprenne et éduque les gens à la contradiction et au débat, c'est ce qu'il manque beaucoup à Grande-Synthe. En fait, je note ensuite que 45 800€ seront consacrés au fonds de travaux urbain, je voulais savoir si c'est un retour aux ateliers urbains comme l'ATU d'après la description que j'ai dans les documents puisque ce sont des réunions avec des habitants où ils pourront parler de leurs préoccupations avec le service Politique de la Ville et les élus et enfin je voudrais intervenir, l'écocitoyenneté, l'économie verte, ceci est un peu à mode et peu être que parfois, on rentre dans des postures et je vois qu'il y a 2 projets, un porté par Côté Quartiers, et un par la ville sur la même thématique, n'aurait-il pas fallut le faire porter par un même et seul porteur de projet sur cette

thématique là ? Parce que c'est se concurrencer sur un même domaine donc si Côté Quartiers est quand même une association para municipale qui est présidée par un adjoint de ce conseil qui est une association on peut le dire qui est un service public puisque une grosse partie du budget de Côté Quartiers dépend de la ville que se soit en subvention en nature ou bien par la subvention de fonctionnement, donc pourquoi ne pas faire porter seulement par Côté Quartiers l'écocitoyenneté puisqu'on a un adjoint à la citoyenneté.

Monsieur Le Maire :

On a aussi une élue maintenant à la l'éducation populaire, ce sont des choses pas du tout en contradiction mais complémentaires, c'est important, je reviens sur les débats contradictoires, on nous bassine, il y a la télé, elle n'est plus du tout contradictoire aujourd'hui, tout le monde est formaté suivant un moule, on entend les mêmes choses sur toutes les chaînes des télévisions et dans un axe mais sans aucune objectivité d'aucune sorte, donc, ces débats qui sont fait là sont effectivement là pour apporter un autre son de cloche, regardez le débat sur les retraites, cela a été du martelage et c'était point à la ligne, et bien ce qu'on a voulu faire ici, montrer qu'il y a d'autres alternatives que ce qui nous a été proposé en matière de retraite et voilà, c'est une forme pour que les gens puissent, après entre ce qu'ils entendent à la télé et ce qu'ils voient là puisque Monsieur Friaud qui est venu pour les retraites, on ne le voit pas à la télé, on ne l'entend pas sur les médias donc on fait ce pendant là, on l'a fait aussi sur Gaza Strophe avec d'autres interlocuteurs comme le fait le Varlin, c'est un ensemble d'outils qui sont mis au service de la population. Pour l'image que je prends c'est travailler à l'émancipation de l'homme et lui donner les outils pour qu'après il se fasse sa propre opinion et c'est donc de lui amener des choses ici qu'on ne voit plus aujourd'hui malheureusement ailleurs, dans les autres débats qui sont organisés. En ce qui concerne le fonds de travaux urbain, c'est le FTU, le FTU qu'on avait, c'est un peu comme le FPH mais en matière d'aménagement urbain donc, quand les gens ont besoin de petits aménagements dans leur secteur, dans leur square, des jardinières, des choses comme cela, c'est un fonds qui est alimenté à 50% par la ville et 50 % par la région, donc ça c'est aussi un ancien dispositif qui je pense date à peu près de la même époque que le FPH, voilà, et la complémentarité entre les porteurs de projets. Effectivement, nous avons ici une boîte à outils extraordinaire sur Grande-Synthe et il faut encore plus apprendre à travailler en transversalité et tout cela se fait en transversalité. Voilà, parce que l'université ne pourra pas tout porter, il y a des axes qui sont développés : comme des écrivains publics qui sont en cours de formation qui arriveront à la rentrée je pense, et là les jardins ouvriers parce que cela va chercher plusieurs objectifs, c'est d'abord retravailler sur de la production locale, c'est économique, cela redonne aussi un certain nombre de moyens à certaines personnes, on va travailler en matière de gestion différenciée sans utiliser de phosphate, d'engrais de tout ce que l'on veut, cela va être aussi sur le plan sanitaire quelque chose qui sera de meilleure qualité et c'est aussi un phénomène de solidarité parce que dans les jardins ouvriers, il y en a déjà et on est une des rares communes à en avoir déjà 600 jardins ouvriers sauf qu'ils sont excentrés et cela pose d'autres problèmes et là on travaille à remettre des jardins ouvriers, familiaux au pieds des immeubles, donc on commence avec la résidence du Parc dans l'Albeck, il y a un bon côté au Moulin qui est fait et on développera cela petit à petit à l'échelle de la ville. Voilà, cela poursuit plusieurs éléments, je pense que cela est aussi quelque chose qui est intéressant en matière de service public qu'on peut rendre à la population, Côté Quartiers n'est pas un service public, si c'était un service public, on devrait répondre à d'autres, c'est une association comme il y en a d'autres, elle doit être là aussi pour faire de l'éducation populaire, c'est ses missions, ce n'est pas un service public, ce n'est pas les

missions que remplit la collectivité. L'assemblée générale vient de se dérouler, ce ne sont pas les élus qui ont fait l'assemblée générale, qui ont voté les décisions en assemblée générale, non, ils sont très minoritaires dans le conseil d'administration, vous ne pouvez pas dire que c'est une association transparente, je m'inscris complètement en faux sur votre analyse et moi après j'aimerais bien que les associations touchent d'autres financements sauf qui se font de plus en plus rares et qu'effectivement, nous sommes les principaux financeurs dans beaucoup d'associations qu'elles soient celle-ci ou sportives ou autres car malheureusement cela devient difficile d'obtenir des subventions d'autres partenaires.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Oui ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à toute démarche.

Autorise M. le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues.

S'engage à verser le cofinancement de la ville de Grande-Synthe pour les projets cités ci-dessus

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

1. Signature de l'avenant n°2 pour le PRU du Courghain

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Je rappelle que la Ville a signé en Novembre 2006 une convention partenariale d'engagements avec l'ANRU pour mettre en œuvre le Projet de Rénovation Urbaine du Courghain, puis en janvier 2010 un avenant n° 1 à cette convention.

L'évolution du programme nécessite la passation d'un avenant n° 2 (annexé à la présente délibération).

Cet avenant n'augmente pas l'engagement financier prévisionnel de la Ville.

En conséquence de quoi, je propose à l'assemblée de m'autoriser à signer cet avenant n°2 ainsi que tout document relatif à cet avenant et de se prononcer sur ce dossier.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

En fait, l'avenant reprend un certain nombre de petites choses modifiées mais principalement aussi, cela intègre la démolition des entrées I-J-K, que l'Etat nous avait dit de préserver dans un premier temps et après analyse, estimation des coûts de la rénovation, de l'isolation thermique, il arrivait à des sommes de 99 000 € par appartement pour passer d'une catégorie énergétique F à une catégorie énergétique C, c'est quand même pas la panacée donc le bailleur a dit, je ne rénove pas pour 10 000 € par logement pour mettre un plâtre sur une jambe de bois, donc du coup l'Etat a dit ok, si vous voulez démolir, vous démolissez. L'enveloppe ne sera pas agrandie, donc c'est le bailleur qui prendra à sa charge un certain nombre de choses sauf que l'argent qui était prévu pour la réhabilitation sera donné pour la démolition

des logements. Donc, voilà, cela nous permet de signer, de prendre cet avenant qui reprend tous ces éléments en compte.

Monsieur Tertulliani :

Donc, il n'y aura pas de locaux commerciaux aux pieds des futurs immeubles

Monsieur Le Maire :

Si, si, on en a parlé

Monsieur Tertulliani :

On n'a pas dit qu'en commission, qu'on était autorisé à ne pas en faire, à ne pas en mettre partout.

Monsieur Le Maire :

Ah, oui, je n'étais pas à la commission, mais il y a 4 faces à la place, y'a un côté de la place sur lequel finalement, on dit qu'on ne va pas faire de locaux commerciaux sous peine de risquer de ne pas trouver de commerces, mais en fait, le bâtiment a été retravaillé pour faire des entrées, c'est ce qu'il se fera entre la place et la cantine scolaire de l'école Freinet. Sur le reste, ils sont faits, vous le voyez quand vous allez devant, il y a des espaces pour les cellules commerciales.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Où ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat, ainsi que tous les autres documents pouvant se rapporter à cette affaire.

2. Demande de subvention au Conseil Régional 2011/2012 pour le PRU du Courghain

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Je rappelle que le Conseil Régional Nord pas de Calais est signataire de la convention partenariale d'engagements pluriannuels du Courghain signée le 14 novembre 2006 et qu'à ce titre il s'engage à participer au financement des opérations à hauteur de **4 525 348€** sur la durée du PRU.

Pour les exercices 2011 et 2012, la ville a délibéré le 22 mars 2011 pour solliciter le Conseil Régional sur les différentes opérations d'aménagement des espaces publics.

Cependant, compte-tenu des redéploiements des subventions attribuées par la Région, validés dans l'avenant n°2 du PRU du Courghain, il convient de modifier l'annexe de la délibération du 22 mars 2011 et donc de prendre une nouvelle délibération.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 22 mars 2011.

En conséquence de quoi, je propose à l'assemblée de se prononcer à ce sujet, de m'autoriser à solliciter auprès du Conseil Régional les subventions reprises dans le tableau annexé, à signer tout document relatif à ces dossiers.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional les subventions reprises dans le tableau annexé à la présente délibération. et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

IMPUTE les recettes aux chapitre et article correspondant du budget communal.

3. Accord de démolition pour les immeubles I.J.K. pour le PRU du Courghain

RAPPORTEUR : Damien CAREME

J'expose que dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine, les partenaires ont modifié le programme initial et décidé la démolition de 52 logements supplémentaires.

En application de la circulaire n°2001 – 77 du 15 novembre 2001 relative à la déconcentration des décisions de financement pour démolition et changement à usage de logements locatifs sociaux, l'avis de la Ville est sollicité dans le cadre de la constitution du dossier d'intention de démolir du bailleur.

Je propose d'acter favorablement la démolition des logements suivants :

- 52 logements locatifs sociaux, rue du Courghain : bâtiments I.J.K, propriété de la SA HABITAT 62/59 Picardie à Coquelles

En conséquence de quoi, je propose à l'assemblée d'accepter la proposition, d'abattre les immeubles I.J.K.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

du 21/10/2008 concernant l'instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

OUI ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACTE FAVORABLEMENT** la démolition de 52 logements locatifs sociaux, immeubles I.J.K, rue du Courghain, propriété de la SA HABITAT 62/59 Picardie, dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du Courghain, en procédure ANRU.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Demande de subvention auprès de l'ADEME

RAPPORTEUR : Patrick GARNIER

J'informe l'assemblée que dans son programme de rénovation urbaine, la commune développe un projet d'aménagement du quartier de l'Ilot des Peintres.
Il est prévu la reconstruction en 2012 par Partenord Habitat (bailleur social) de logements collectifs sociaux qui seront labellisés bâtiments basse consommation (B.B.C).

Sur une partie du foncier destiné à la reconstruction de l'Ilot, une station service ESSO était en activité de 1969 à 1987.

La ville en tant que propriétaire du terrain concerné par cette ancienne station, prévoit dans les prochains mois un diagnostic de pollution des sols.

En conséquence de quoi, je propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Le Maire :

Les anciens se souviennent de cette station Esso auprès des immeubles à l'ilot des peintres et il y a peut être encore les cuves qui sont restées en dessous et donc dans le cas de dépollution des sols il va falloir qu'on aille examiner, il faut faire un diagnostic, si les cuves sont vides cela ne va pas poser trop de problèmes si elles sont pleines cela va être plus problématique parce que cette forme de dépollution est onéreuse, on va donc chercher des subventions pour faire les études et après pour faire les travaux, on en aura peut être pas besoin pour faire les travaux.

Monsieur Tertulliani :

On avait eu une discussion en commission par rapport à la présence ou non de cuves, alors finalement elles sont toujours là ou pas ?

Monsieur Le Maire :

Je ne sais pas, on va faire un diagnostic, on paie et on va chercher des subventions pour payer cette facture de diagnostic. Je ne sais pas ce qui s'est fait à l'époque, franchement, je ne sais pas si elles ont été laissées, j'ai souvenir de vieilles discussions où l'on disait qu'elles ont été dégazées.

Monsieur Tertulliani :

Moi, je ne me souviens pas les avoir vues enlever, oui dégazées.

Monsieur Le Maire :

A l'époque où a été fait sur le site le city stade, on aurait un document d'archive dans les services qui dit qu'elles auraient été enlevées. On verra bien, on va les sonder.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Où ce qui précède et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour réaliser une étude et des travaux de dépollution si nécessaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues dans le cadre de ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

5. Vente d'une maison à Monsieur D'HONDT Denis et Madame KEUNEBROCK Marianne

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Je propose à l'Assemblée de vendre à M. D'HONDT Denis et Mme KEUNEBROCK Marianne l'immeuble cadastré section BI n°46 partie pour 1010 m² sis 180 avenue de Petite-Synthe.

Le prix de vente conforme à l'avis des domaines est de 81.000,00 euro auquel s'ajoutent les frais d'acte et frais de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre à M. D'HONDT Denis et Mme KEUNEBROCK Marianne l'immeuble précité au prix de 81.000,00 euro.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

CHARGE l'étude de Maître VITSE, notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente.

6. Cession gratuite par la Communauté Urbaine de Dunkerque les terrains pour la restructuration du quartier du Courghain

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Dans le cadre de la restructuration du quartier du Courghain, Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté Urbaine de Dunkerque propose de céder gratuitement à la Commune les lots n°2 et n°4 d'un état descriptif de division en volumes compris dans la parcelle cadastrée section AE n°823 formant le sol d'assiette d'un parking et d'une voie de circulation qui ont été démolis.

La présente délibération annule et remplace celle du 22/03/2011 qui prévoyait cette cession à 17 euros H.T. le m².

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la cession gratuite par la Communauté Urbaine de Dunkerque des lots n°2 et n°4 précités.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, l'acte administratif de cession et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

7 . Vente d'un terrain à la SCI de l'Épopée

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Je propose à l'Assemblée de vendre à la SCI de l'épopée la parcelle de terrain sise rue de la Porte de Lille, cadastrée section BL n°355 pour 408 m². Le prix de vente, fixé par le service des domaines est de 8.000,00 euros H.T. auquel s'ajoutent les frais d'acte et frais de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre à la SCI de l'épopée le terrain précité au prix de 8 000,00 euros H.T.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

CHARGE l'étude de Maître VITSE, notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente.

8. Cession gratuite par la Communauté Urbaine de Dunkerque les terrains pour la construction du Pôle Sport Club Hippique, zone du Basroch

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté Urbaine de Dunkerque propose de céder gratuitement à la Commune les terrains nécessaires à la construction du pôle sport et du club hippique situés dans la zone du Basroch, soit les parcelles cadastrées section BI n°23, 24, 25, 26, 30, 33, 22 partie et BK n°5 partie et 6 partie, soit une superficie totale de 2ha 86a 18ca.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la cession gratuite par la Communauté Urbaine de Dunkerque les terrains précités.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, l'acte administratif de cession et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

9. Dénomination d'un square

RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET

J'expose à l'Assemblée que la Société Immobilière Nord Artois a réalisé la construction de 24 logements locatifs à proximité de la rue d'Antwerpen et un square a été créé qu'il est nécessaire de dénommer.

Il est proposé de le dénommer square de Bruges.

En conséquence de quoi, je propose à l'assemblée de se prononcer sur la dénomination du square créé par la Société Immobilière Nord Artois, «Square de Bruges».

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de dénommer le square créé par la Société Immobilière Nord Artois ci-dessus « square de Bruges ».

10. Vente à la SCI JULEA

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Je propose à l'Assemblée de vendre à la SCI JULEA, les lots n°2 et 5 de l'immeuble cadastré section BA n°434 dénommé résidence Les Ancres sis 23 et 24 place François Mitterrand, d'une contenance de 45,30 m² et 91,35 m² ainsi que les 116/10.000èmes et 282/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes de l'immeuble.

Le prix de cession est de 50.000,00 euros H.T. et 117.000,00 euros H.T. ce qui est conforme à l'avis des domaines, auxquels s'ajoutent les frais d'acte notarié et frais de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre à la SCI JULEA les lots n°2 et 5 précités aux prix de 50.000,00 euros H.T. et 117.000,00 euro H.T.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

CHARGE l'étude de Maître François DEVOS, notaire à Bourbourg, de la rédaction de l'acte de vente.

11. Vente à la SCI – F.L.C.T

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Je propose à l'Assemblée de vendre à la SCI F.L.C.T., dont la gérante est Mme LEULIETTE, le lot n°1 de l'immeuble cadastré section BA n°434 dénommé résidence Les Ancres sis 23 et 24 place François Mitterrand, d'une contenance de 103,75 m² et les 276/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes de l'immeuble.

Le prix de cession est de 143.000,00 euros H.T. ce qui est conforme à l'avis des domaines, auquel s'ajoutent les frais d'acte notarié et frais de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Où il précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre à la SCI F.L.C.T. le lot n°1 précité au prix de 143.000,00 euro H.T.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

CHARGE l'étude de Maître François DEVOS, notaire à Bourbourg, de la rédaction de l'acte de vente.

12. Cession gracieuse par la CUD du logement du gardien du cimetière

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

J'expose à l'Assemblée que la CUD propose de céder gratuitement à la commune le logement du gardien du cimetière situé rue Debussy, cadastré section AY n°373 pour 1a07ca et AY n° 375 pour 2a 46 ca.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Tertulliani :

Oui, ce n'est pas lié avec la délibération mais c'est tout proche, il s'agit du local pour les outils du cimetière puisqu'on n'a plus de chambre mortuaire disponible, et bon, on en avait déjà parlé lors de précédents conseils municipaux, alors la CUD va le faire, quand ?

Monsieur Le Maire :

C'est la discussion que nous avons eue qui a enclenché toute la démarche auprès de la communauté urbaine, et la CUD ne fera pas les travaux dedans parce que c'est lié à l'utilisation et au fonctionnement du cimetière et la CUD ne fait que les investissements et donc on a eu des échanges de courriers avec la communauté urbaine et elle ne fera pas, cela sera à la charge de la collectivité

Monsieur Tertulliani :

Donc, elle ne fera pas le local à outils.

Monsieur Le Maire :

Elle nous le redonne et elle dit vous en faites ce que vous voulez, ce n'est pas elle qui la refera.

Monsieur Tertulliani :

Ah, d'accord.

Monsieur Le Maire :

Donc, c'est dans l'optique de le faire nous-mêmes que nous devenons propriétaire. Ce qui n'est pas une très bonne chose mais sinon, on ne s'en sortira pas et comme vous j'étais complètement d'accord à l'époque sur ce que vous souhaitiez et ce qui est demandé par beaucoup de personnes à Grande-Synthe d'avoir une chambre mortuaire et d'avoir aussi pour le gardien de quoi ranger ses outils, c'est un minimum. Donc, il y a cet endroit là et peu être d'autres endroits où nous pourrions investir pour faire ça dignement. Voilà, c'est dans la succession des discussions que nous avons eues à l'époque.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la cession gratuite par la Communauté Urbaine de Dunkerque du logement précité.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, l'acte administratif de cession et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

13. Projet d'arrêté préfectoral instaurant des servitudes d'utilité publique sur la zone des Salines

RAPPORTEUR : Patrick GARNIER

J'expose à l'Assemblée que le 24 février 2011, le Conseil d'Administration du Conservatoire de l'Espace Littoral et les rivages lacustres a émis un avis favorable au projet de cession des terrains d'assiette du site 'des Salines' par les propriétaires actuels, qui sont le Grand Port Maritime de Dunkerque et la Société B.P. France. Cependant, l'arrêté préfectoral impose à la Société BP France, actuellement propriétaire, d'instaurer une servitude d'utilité publique sur le site 'des Salines'. Les parcelles communales concernées sont AS14, AS15, AS54 et AS55.

Les études menées par BP France en 2008 et validées par les services de l'état en charge des installations classées ont montré qu'il n'existait pas de risques avérés pour l'Homme. Il n'y a pas d'obstacle majeur à la gestion du site et aux interventions telles qu'elles sont envisagées par les scénarii d'aménagement.

Cependant, les zones centrales et nord nécessitent le maintien d'une servitude d'interdiction de fréquentation, par mesure de précaution.
La servitude ne servira pas à transporter des fluides mais vise à garder la mémoire de la pollution résiduelle du site des Salines.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Le Maire :

C'est un lieu riche, c'est un retour de la biodiversité, nous sommes particulièrement concernés et qui touche les 3 communes Saint Pol sur Mer, Fort-Mardyck enfin même si c'est Dunkerque mais Saint Pol sur Mer, Fort-Mardyck et Grande-Synthe, c'est un beau projet qui est là avec des besoins de sécurité, il faut pouvoir y accéder en cas de problème.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Oùï ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accepter la demande de la Société BP France à instaurer une servitude d'utilité publique de précaution sur le site des Salines.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

D. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 14 mars 2011

1. Etat récapitulatif des marchés conclus depuis le 23 mars 2010

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Dans le cadre de l'article L2122-22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié en application de l'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics ; Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2009 afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

L'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 14 mars 2011 et les marchés conclus en appel d'offres vous a été transmis.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la liste des marchés publics attribués par la ville de Grande-Synthe depuis le 14 mars 2011.

E. FINANCES

1. Nouvelle Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité – Choix du coefficient multiplicateur pour 2012

RAPPORTEUR : Patrick GARNIER

Je rappelle à l'Assemblée que, jusqu'au 1^{er} janvier 2010, la commune prélevait une taxe sur l'Electricité au taux de 5%.

Le taux de cette taxe avait été fixé par délibération du 27/11/1970 et n'avait pas été modifié depuis.

Cette taxe, d'un taux maximum de 8%, était assise :

- sur 80% du montant HT des factures (consommation, abonnement, location compteur) pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA (essentiellement les ménages)
- sur 30% du montant HT des factures pour une puissance supérieure à 36 kVA et inférieure à 250 kVA (essentiellement les PME-PMI)

Je rappelle que l'article 23 de la Loi N° 2010-1488 du 7/12/2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (Loi NOME) a substitué aux taxes locales (communale et départementale) sur l'électricité, les taxes locales (communale et départementale) sur la consommation finale d'électricité

Ces dispositions ont été codifiées aux articles L.2333-2 à 5 et L.3333-2 à 5 du CGCT
La taxe, applicable au 1^{er} janvier 2011, repose désormais sur la consommation d'électricité avec un tarif fixé par la Loi de la manière suivante :

- 0.75 euros par mégawatt heure (MWh) quelque soit la puissance souscrite pour les consommations autres que professionnelles (besoins domestiques des ménages, des EPA, des Collectivités Territoriales y compris pour l'Eclairage Public jusqu'alors exonéré
- 0.75 euros par mégawatt heure (MWh) pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA
- 0.25 euros par mégawatt heure (MWh) pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure à 250 kVA

La commune et le Département doivent fixer avant le 1^{er} octobre pour application sur 2012 le coefficient multiplicateur applicable à ces tarifs, qui doit être compris :

- entre 0 et 8 pour les communes
- entre 2 et 4 pour les départements

Pour 2011 je précise, qu'à titre transitoire, c'est le taux actuel qui a été converti en coefficient multiplicateur (taux de la taxe x100 soit pour la commune un coefficient de 5 avec un résultat en taxe par MWh de 3.75 € pour le tarif à 0.75 et 1.25 € pour le tarif à 0.25).

Je propose de maintenir le coefficient au niveau actuel soit 5 pour 2012.

Il précise que cette décision pourra être modifiée chaque année, avant le 1^{er} octobre.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Le Maire :

C'est compliqué, c'est la loi NOME qui n'est pas une bonne loi, moi, je le dis, je militerai de plus en plus pour des services publics de l'énergie et de l'eau parce que

c'est indispensable, on en parlait tout à l'heure des personnes qui ont de plus en plus de difficultés sociales et je pense que cela devient catastrophique, les collectivités vont devoir payer puisqu'elles vont toucher, elles vont devoir payer des taxes sur de la consommation d'éclairage public, on était exonéré au préalable, on va toucher une partie du retour de la taxe mais cela est un peu compliqué de calculer cela car on percevait un certain nombre de choses dans l'ancien dispositif donc la on sait que nous serons à peu près à 25 000€ de facturation pour l'éclairage public compte tenu des puissances souscrites et des consommations annuelles pour la collectivité.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ouï ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la nouvelle taxe communale sur la consommation finale d'électricité

B. AFFAIRES EDUCATIVES – SPORTIVES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : Nadine ODOT

1. Attribution de subventions sur le fonds d'aide exceptionnelle au titre de l'année 2011

a) Délibération générale

Je rappelle à l'Assemblée qu'un crédit total de **140 000 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnelle aux associations », au Budget Primitif 2011.

Les subventions accordées au titre de fonds permettent d'apporter un soutien exceptionnel aux associations pour leur fonctionnement, pour l'organisation de manifestations et pour la réalisation de projets spécifiques. Pour ces deux derniers cas, une convention est signée entre la ville et l'association concernée afin de garantir la bonne utilisation de l'argent public.

Une liste de subventions à verser au titre de ce fonds vous a été transmise.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Riah :

Ce n'est pas une opposition, je ne m'oppose pas, c'est juste une remarque, c'est vrai que, on en a parlé en commission mais pour les subventions de fonctionnement même si cela est inscrit dans la délibération qu'à partir de ce fonds on puisse avoir des subventions de fonctionnement, je ne comprends pas c'est que, moi je reviens toujours à ce principe là que l'on le veuille ou non, je le martèlerai jusque 2014, sur le principe d'égalité de traitement, sachant que les dossiers de subventions de fonctionnement doivent être déposés chaque année avant le 15 novembre, si telle association ne le dépose pas, on lui opposerait le délai en lui disant c'est trop tard pour vous, et d'autres verraient leurs dossiers passer. Donc, moi je pense que si les demandes de subvention de fonctionnement doivent être déposées avant le 15 novembre, c'est avant le 15 novembre avec peu être une marge pour laisser aux associations le temps de se préparer puisque les associations ne sont pas obligées

de communiquer le 15 novembre tous les documents nécessaires, elles peuvent les donner ultérieurement, que se soit le procès verbal, l'assemblée générale ou le compte de résultat, etc., Donc, si c'est une subvention de fonctionnement exceptionnelle, à ce moment là, cela peut rentrer dans le cas de la subvention de démarrage que la majorité a mise en place et je crois que c'est suffisant, je pense que ce fonds devrait aider surtout des projets et non des fonctionnements.

Monsieur Le Maire :

On va créer ce fonds pour aider au fonctionnement monsieur Riah, c'est une approche différente des choses et les subventions aux associations font partie de la libre administration de la collectivité et donc du libre arbitre.

Monsieur Riah :

C'est un avis, c'est vos choix, vous les assumez

Monsieur Le Maire :

Non, c'est inscrit dans le code général des collectivités territoriales, ce n'est pas un avis.

Monsieur Riah :

Non, moi, je vous parle de mon avis sur le fonds d'aide exceptionnelle, je pense qu'il doit uniquement toucher des projets et après vous la majorité vous faites ce que vous voulez.

Monsieur Le Maire :

On a extrait 2 associations puisqu'ils y a des membres de ce conseil qui sont membres de ces associations, Nadine, non, je vais les voter différemment, les associations temps danse parce qu'il y a mesdames Haegman et Morel qui en sont membres et l'association A.I.D.C. avec monsieur El Amrani qui ne peuvent participer aux votes.

Monsieur Riah :

Juste, je crois qu'il n'y a pas lieu de mentionner le nom de la deuxième personne.

Monsieur Le Maire :

Non, parce qu'elle vient juste de s'inscrire, et la loi dit que si ils sont administrateurs d'ailleurs elle n'est même pas administratrice mais par précaution, mais cela date d'hier ou avant hier l'adhésion.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition

IMPUTE les dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

[b\) Association Temps Danse](#)

Je rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **140 000 €uros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnelle aux Associations », au Budget Primitif 2011, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévus.

Je propose d'octroyer, au titre de ce fonds, la subvention suivante à l'association **Temps Danse**

- **Initiation à deux types de danse : 320 €uros**

En conséquence de quoi, je propose à l'assemblée de se prononcer à ce sujet, d'imputer les dépenses aux articles 6574 du Budget Primitif et d'autoriser à signer les conventions correspondantes.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Ne participent pas au vote : Mesdames Evelyne HAEGMAN et Corinne MOREL

Vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

c) Association A.I.D.C.

Je rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **140 000 €uros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnelle aux Associations », au Budget Primitif 2011, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévus.

Je propose d'octroyer, au titre de ce fonds, la subvention suivante à l'association **AIDC**

- **Subvention de Fonctionnement : 3 200 euros**
- **Projet Foot Salle : 1 500 euros**

En conséquence de quoi, je propose à l'assemblée de se prononcer à ce sujet, d'imputer les dépenses aux articles 6574 du Budget Primitif et d'autoriser à signer les conventions correspondantes

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Ne participe pas au vote : Monsieur Khaled EL AMRANI

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition

IMPUTE les dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

2. Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre d'accueil d'enfants porteurs de handicaps ou en difficultés en ALSH

RAPPORTEUR : Marie Line VANDENBOSSCHE

J'expose à l'Assemblée que la municipalité souhaite solliciter une aide financière de la CAF pour couvrir une partie du coût de fonctionnement relatif à l'encadrement spécialisé pour l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap en ALSH.

En conséquence de quoi, je propose à l'assemblée de solliciter une subvention d'un montant de 9 378,83 euros auprès de la CAF, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Le Maire :

Je dois saluer les efforts que le personnel fait pour mettre tout en œuvre pour qu'on puisse accueillir les enfants sans aucune discrimination dans les services et c'est parfois pas toujours possible mais cela est important, on y tient pour avoir une égalité de traitement et que le handicap ne pousse pas les gens en dehors de notre société.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter la Caisse d'Allocations familiales pour l'octroi de la subvention de 9 378.83 € pour l'encadrement spécialisé pour l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap en ALSH.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

IMPUTE les recettes au chapitre et article au budget de la ville.

G. CULTURE

1. Adhésion au réseau de vente de billetterie « France Billet » signature d'une convention de mandat de vente de billetterie d'événements et de spectacles

RAPPORTEUR : Nadia ZEMBILGOTIAN

J'expose à l'assemblée la volonté de la commune d'améliorer le service rendu à la population, ainsi que le rayonnement de sa programmation culturelle, la ville de Grande-Synthe propose de donner mandat au réseau « France billet » pour la vente de billets de spectacles qu'elle organise.

« France billet » gère un réseau informatique national de vente de billets de spectacles, d'événements sportifs, culturels et de loisirs.

Ce mandat de vente est assujéti à la signature entre « France billet » et la ville, d'un contrat définissant son cadre général.

A ce contrat viendra s'ajouter, pour chacun des spectacles que la commune désire faire entrer dans ce dispositif, l'édition d'un « ordre d'édition de billetterie informatique » qui, lui définira dans chaque cas : le nombre de places confiées à la vente au réseau « France billet », la commission accordée au mandataire, ainsi que tous les autres renseignements liés au spectacle concerné.

A noter que la commune ne supportera aucun coût supplémentaire, la commission étant ajoutée au prix de vente du spectacle (1,80 euros).

La somme correspondant à la vente des billets sera reversée par chèque après la fin du spectacle et sera intégrée dans la régie de recettes existante.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Tertulliani :

C'est toujours le même souci, tout le monde n'est pas informatisé, et est ce qu'il y aura des billets, une partie des billets, un pourcentage qui sera mis à la disposition de la population qui n'a pas l'outil informatique, parce que c'est uniquement les initiés qui iront au spectacle.

Monsieur Le Maire :

Hier soir, par exemple, il y a eu le lancement de la saison culturelle, la pré annonce de la saison culturelle prochaine et il y a déjà des gens qui ont fait des réservations au palais du littoral, ils étaient là au guichet, le guichet va continuer et il y a des gens qui peuvent venir de l'extérieur ou qui ne peuvent pas se libérer avant 18h00 pour aller au palais du littoral, ils le feront de chez eux par internet.

Monsieur Tertulliani :

On n'est pas contre, le souci c'est que, nous en avons parlé en commission mais pas cette fois ci, mais la fois d'avant, il y a des gens, enfin dans le système comme ça si vous n'êtes pas prévoyant, vous ne pouvez pas, il y a un certain nombre de personnes, je ne voudrais pas exagérer le chiffre non plus, mais qui voudrait aller voir Tartanpion et bien ils ne peuvent pas parce qu'ils ne s'y sont pas pris à l'ouverture.

Monsieur Le Maire :

Gros succès sur internet, cela se vend en 1 heure par exemple, et il n'y a plus de place pour les autres.

Monsieur Riah :

En fait, c'est quel pourcentage qui sera consacré à internet ? Parce que nous avons posé la question en commission et est ce qu'on peut dire qu'il y a seulement 30% des billets qui seront achetés sur internet parce que si admettons, un spectacle a du succès et que des gens qui ont internet et qui sont sur Lille ou dans d'autres villes de l'agglomération, même de la région, si par exemple 100% des billets sont vendus sur internet et que quelqu'un qui n'aurait pas internet et qui aurait voulu réserver, quel est le pourcentage que la ville consacrerà à internet ?.

Monsieur Le Maire :

On n'a pas fixé de règle, mais vous avez raison de poser la question.

Madame Zembilgotian :

On n'a pas fixé de règle, cela dépendra du spectacle, cela dépendra de l'endroit où il aura lieu, si c'est au théâtre, forcément, on n'a pas de pourcentage particulier pour l'instant.

Monsieur Riah :

Est-ce qu'i ne vaudrait pas mieux dire, on va en fixer.

Monsieur Le Maire :

On pourrait en fixer 50/50, quelque chose comme cela parce que c'est vrai qu'à Grande-Synthe, tout le monde ne réserve pas sur internet

Monsieur Riah :

50/50 mais si par exemple pour un spectacle, on n'arrive pas l'avant-veille au remplissage mais que se soit vendu par internet, est ce que l'on va se priver de vendre des places ? Alors, je comprends votre question, c'est pour être sûr que les gens qui n'ont pas d'accès à internet.

Monsieur Riah :

C'est pour que cela bénéficie plus aux Grand-Synthois.

Monsieur Le Maire :

Oui, et aussi aux gens qui n'ont pas internet, oui même aux personnes âgées

Monsieur Tertulliani :

Oui, si vous voulez, il n'est pas interdit de dire 48 ou 36 heures avant de dire et bien maintenant on remet tout, on redistribue tout au système internet.

Madame Zembilgotian :

Oui, tout à fait, cela dépendra de la jauge qui aura été vendue à l'instant T et donc, on pourra profiter de basculer les tickets qui étaient prévus à la vente en directe sur le système informatique, cela dépendra de la jauge.

Monsieur Tertulliani :

On ne peut plus basculer dessus ?

Madame Zembilgotian :

Non, j'essaie de vous expliquer monsieur Tertulliani que pour un spectacle, imaginons un spectacle qui est prévu au Palais du Littoral dans la salle de théâtre, où il y a 440 personnes prévues dans la salle de théâtre puisque la jauge nous oblige d'arrêter à 440, si l'on s'aperçoit que les ventes de billets et lors de la présentation de la saison culturelle et le jour de la présentation de la saison culturelle et au fur et à mesure des mois jusque admettons par exemple une semaine avant le spectacle, si l'on se rend compte que la vente générale des billets pour cette salle là qui compte 440 personnes et bien ma foi il en reste 60 une semaine avant, on proposera de basculer le reste des billets sur l'informatique afin que davantage de monde puisse en profiter.

Monsieur Le Maire :

Oui, voilà, c'est exactement la question que posait..., donc, la réponse.

Monsieur Tertulliani :

Ce qui est intéressant, c'est qu'au fil du temps, les Grands-Synthois savent et qu'ils aient bien en mémoire, qu'il ne faut pas non plus s'y prendre à la dernière minute et qu'ils sachent qu'il y a un moyen d'avoir des billets en s'y prenant suffisamment tôt, mais pas tout le monde au mois de juillet.

Madame Zembilgotian :

C'est bien pour cela que nous avons fait une pré présentation hier de la saison culturelle qui a eu beaucoup de succès, et nous avons déjà vendu beaucoup de billets en direct avec 3 personnes du Palais du Littoral qui étaient installées et qui ont pu donner les billets, les abonnements aux personnes qui étaient présentes.

Monsieur Le Maire :

Et là, c'était ouvert aux Grands-Synthois puisque cela était dans le journal municipal et aux abonnés et donc à ceux qui font l'effort de suivre depuis un certain nombre de saisons, il y a bien eu cet effort de réserver et la réservation, c'est aussi une culture, cela s'acquiert, le réflexe d'aller réserver un spectacle cela n'est pas évident, donc des fois, il y a des mécontents mais comme quand on va à un spectacle ailleurs, il y a aussi des mécontents.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat, ainsi que tous les autres documents pouvant se rapporter à cette affaire

2. Signature d'une convention d'objectifs région Nord Pas De Calais-ville de Grande-Synthe-Compagnie des Mers du Nord

RAPPORTEUR : Nadia ZEMBILGOTIAN

Je rappelle à l'assemblée que la ville de Grande-Synthe accueille la Compagnie des Mers du Nord en résidence depuis 2002. Il est proposé d'établir en lien avec la Région une convention d'objectifs sur la période 2011-2013 portant sur les axes suivants :

- la création de 2 spectacles « Hair Mundo Frei », « Espana Mi Amor »
- la diffusion de spectacles
- la sensibilisation et recherche de nouveaux publics
- l'organisation du Manifeste

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs.

Monsieur le Maire :

Il y a d'ailleurs, déjà une subvention puisque le Manifeste va prendre une ampleur littorale puisqu'il sera sur Saint Martin au Laert et sur le boulonnais, je ne sais plus, Saint Martin les Boulognes et Saint Martin au Laert, donc il va étendre le Manifeste là-bas avec des ateliers. Il y a une centaine de personnes qui sont déjà inscrites à ces ateliers et il recevra une subvention aussi de la région, cela est passé dans ma commission et cela sera validé en commission permanente dans quelques jours.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la Région Nord Pas de Calais, ville de Grande Synthe et compagnie des Mers du Nord et à signer tous les autres documents pouvant se rapporter à cette affaire.

3. Aide financière au fonctionnement des actions « légendes de mon quartier et musiques pour les 7-17 ans dans le cadre de l'expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents

RAPPORTEUR : Nadia ZEMBILGOTIAN

J'informe l'Assemblée que la ville a obtenu de la Caisse d'Allocations Familiales une aide financière d'un montant total de 22 400 euros pour les actions « Légende de mon quartier et musiques pour les 7-17 ans ».

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière, je sollicite l'accord du Conseil Municipal pour toute signature d'actes validant ces opérations.

Je demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Riah :

Moi, c'est sur la délibération précédente pour les villes qui sont concernées par la convention, enfin pas directement concernées mais concernées par les prestations de la compagnie des Mers du Nord, est-ce qu'elles ont officiellement pris un engagement de participer financièrement?

Monsieur Le Maire :

Cela dépend de leur niveau, moi j'étais en contact avec Saint Martin Au Laert, oui, c'est à côté de Saint Omer qui va mettre à disposition, valoriser la mise à disposition du théâtre, de l'hébergement et des repas pour les stagiaires, un par jour sur les 2 repas qu'ont les stagiaires, oui, elle s'engage aussi financièrement. Il n'y a rien qui est supporté par la ville de Grande-Synthe qui va régler des prestations qui sont sur l'extérieur, c'est plus la région qui viendra aider les villes et aussi le Manifeste ici sur Grande-Synthe.

On en a terminé avec les délibérations.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

J'ai reçu deux questions une de monsieur Riah et une de monsieur Tertulliani.

Monsieur Riah :

Monsieur le Maire, au nom de l'article 2127-19, je voulais poser une question concernant les affaires courantes de la commune, et ma question est la suivante, elle concerne les récents événements qui se sont produits au Palais du Littoral et signalés dans la presse locale et notamment dans l'édition de la Voix du Nord du 29 mai 2011 et du Phare Dunkerquois du mercredi 1^{er} juin 2011, un grand nombre d'agents de ce service ont fait valoir leur droit de retrait, ce qui n'est pas rien comme vous l'avez déclaré dans la presse, puisque les agents ont risqué d'être rayés des cadres en utilisant ce droit de retrait qui est très encadré par la loi, que pour des causes de dangers imminents et s'ils ont fait usage de ce droit de retrait c'est que le malaise est très profond, je pense qu'il y a un problème dans la prise de décisions et qui reste tout entier au sein du service culturel, qui a vu défiler depuis plusieurs années différents directeurs de service, déjà en 2009 les syndicats avaient pointé du

doigt le rôle du cabinet qui a un rôle purement politique dans les tensions présentes au sein de ce service en 2009. Il y a un mélange des genres que l'on retrouve aussi au cinéma le Varlin puisqu'il n'y a plus de présidence enfin effective, donc, je voulais savoir comment concrètement vous allez faire pour aider nos agents à travailler dans la sérénité et ainsi permettre la continuité du service public et ne faudrait-il pas désigner un nouvel adjoint à la culture en entendant le retour de l'actuelle adjointe avec tout le respect que j'ai pour elle, je suis passé par là moi-même et quand à l'âge de 13 ans, j'ai subi une maladie grave et donc, j'ai dû me soigner avec un traitement très très lourd, mais je pense que le service public doit continuer et je pense, cela ne veut pas dire que la personne est démissionnaire mais comment on nomme quelqu'un d'autre à ce poste pour vraiment gérer cette situation là, je pense que le politique doit revenir, donc, que comptez-vous faire concrètement pour vraiment finir avec cette situation de quiproquos, on ne sait pas qui décide quoi, comme au Varlin, on ne sait pas vraiment si la présidence est assurée par la présidente ou par une tierce personne qui n'est pas membre du conseil?

Monsieur Le Maire :

Je ne savais pas si vous alliez jusqu'au bout de votre question puisqu'elle m'a surprise, je ne comprends pas que l'on puisse tirer comme cela, franchement, je ne sais vraiment pas quoi y répondre à votre proposition de nommer un nouvel adjoint.

Monsieur Riah :

Je ne dis pas que l'adjointe doit démissionner puisqu'elle resterait membre du conseil, mais que penseriez-vous si le président de la république était gravement malade, est-ce qu'il doit rester au pouvoir?, c'est une question légitime.

Monsieur Le Maire :

Monsieur Riah, d'abord il y a une conseillère déléguée qui supplée et qui l'a encore fait hier, Corine a qui je dois rendre un vif et grand hommage et je dois le faire ici, et à Nadia qui l'a supplée depuis, puisque depuis la maladie elle a toujours été présente et elle suit tout et elle est au courant de tout et elle décide de tout et elle décide en concertation avec Nadia qui lui rend régulièrement visite avec le directeur du développement culturel avec qui elle a de vraies rencontres régulières et donc tout est sous contrôle. Cette année, nous avons battu tous les records 40700 entrées au cinéma le Varlin, on fait mieux qu'une salle de l'AMC, il faut le savoir, on a fait 18700 entrées sur la saison culturelle, on a battu tous les records, on a fait 3500 personnes à la galerie d'art Robespierre, on a fait 3500 entrées au festival des Mondes Pluriels, le développement culturel sur cette ville est un succès, le développement culturel est un succès sur la saison 2010/2011 malgré la maladie de Corine Martin qui veille encore au développement culturel, donc voilà tout ce que j'ai à répondre, après les conditions de travail, il y a eu le mélange des genres, précipitations, beaucoup de choses, j'ai reçu longuement et vous le savez les personnes concernées, les personnes impliquées dans ce conflit et je leur ai rappelé ce que je viens de vous dire, et je leur ai rappelé aussi que les choix stratégiques en matière de développement culturel étaient fait par les deux personnes que vous venez de citer et que moi je suis extrêmement fier de cette politique qui est menée parce que je vois de plus en plus d'habitants qui participent et c'est une volonté politique à l'acte culturel à la création culturelle, vous n'avez pu être pas pu parce que vous étiez pris mais nous avons aussi inauguré il y a quelques temps l'Amiciale auprès de la médiathèque, ce sont des habitants qui ont travaillé avec des artistes, on offre cette possibilité à des habitants, de leur savoir-faire, de les mettre au service de la création culturelle, on le fait régulièrement en matière théâtrale, on le fait régulièrement avec les enfants, on le fait aussi avec Clean Art Planet à la galerie Robespierre, et c'est important pour nous, on parlait d'émancipation de la personne tout à l'heure et cela passe aussi au-delà de l'éducation populaire par la création

culturelle. Alors, il y a eu un problème, on s'en est expliqué et j'ai passé 3 réunions, 2 jours et de longues heures à discuter avec les agents concernés, tout est rentré dans l'ordre.

Monsieur Riah :

Il y a 3 ans aussi, on nous disait que tout était rentré dans l'ordre.

Monsieur Le Maire :

Comment ?

Monsieur Riah :

Il y a 3 ans aussi, on nous avait dit que tout était rentré dans l'ordre.

Monsieur Le Maire :

Eh bien oui, vous savez, c'est compliqué, et c'est aussi des domaines particuliers la culture, mais franchement, je pense que cela a été très vite, cela a démarré très vite, moi aussi, je suis comme vous, ce n'est pas rien un droit de retrait, j'ai été très surpris et je l'ai dit, et je ne comprends toujours pas aujourd'hui mais bon, c'est un choix qui a été fait et moi, je ne veux pas condamner l'acte syndical parce qu'au contraire, je pousse les gens à être syndiqués, je le dis suffisamment, si aujourd'hui, ce qui se passe dans notre société c'est parce que les gens ont déserté les syndicats, et puis voilà, c'est un choix qui a été fait à ce moment là, on s'en est expliqué et on a trouvé un accord satisfaisant pour l'ensemble des parties, donc voilà, le problème est réglé. Je ne dis pas que nous n'aurons pas encore de problème mais on est une grosse entreprise, 750 titulaires, il y a 1050 ou 1100 fiches de paie qui sont faites tous les mois à la mairie de Grande-Synthe, on gère un budget de près de 100 000 000€, on est une grosse entreprise, on en discutait dernièrement avec le patron d'une grosse entreprise sidérurgique juste à côté, qui est Euro Pipe pour pas vous en parler, il ne gère pas le même nombre de personnels ni les mêmes montants de chiffre d'affaire que nous faisons nous et voilà, bien oui, il y a des moments où ça va au conflit, des moments où on discute et c'est ça, mais il est en aucun cas question que je remette quoi que se soit, c'est ma délégation que je confie et je suis très content de continuer à confier cette délégation à Corinne.

Monsieur Riah :

Donc, concrètement, le collaborateur de cabinet n'exercera aucune pression hiérarchique sur le personnel.

Monsieur Le Maire :

Mais oui, monsieur Riah, c'est hors de question, il n'y a pas de lien hiérarchique entre le directeur de cabinet et le personnel, il y a un directeur que j'apprécie énormément au développement culturel et l'amalgame des directeurs qui se sont succédés n'a rien à voir avec tout cela. Mais non, je les ai vus individuellement, voilà, je peux vous le dire, moi je sais comment cela s'est passé, je sais comment ces directeurs sont venus dans mon bureau, ce qu'on a dit, ce qu'on a discuté, voilà donc, cela n'a rien à voir, y'a des gens qui au bout de 7 ans ont envie de faire autre chose et voilà, c'était le cas parce qu'il avait fait un gros travail et qu'il a le droit et d'ailleurs je le remercie car il a fait un gros boulot et il refait encore un gros boulot aujourd'hui, donc merci bien. La deuxième personne a quitté nos services depuis et à changé de service et cela n'a pas était mieux pour lui, donc cela n'a donc rien à voir avec la situation que vous décrivez ce soir. On s'en est expliqué, on a réglé le problème, je ne dis pas, je vous dis pas qu'il n'y en aura pas d'autres des problèmes parce que nous sommes exigeants aussi avec le personnel, c'est vrai nous sommes exigeants avec le personnel car nous avons envie que cela marche et que les Grands-Synthois aient leurs dûs et que notre projet politique soit mis en œuvre, de temps en temps, il y a des coups de gueule, de temps en temps, il y a des explications en CTP en CHS en CAP dans toutes les instances paritaires, mais je pense que nous avons un dialogue social aujourd'hui qui est bon avec les organisations syndicales, moi je vous le dis tel que je le pense, on a un bon dialogue

social qui n'empêche pas que de temps en temps on peut être en désaccord, c'est le jeu du patron et des ouvriers. C'est le jeu du patron et des ouvriers, j'en parlais en ouverture de ce conseil et je peux vous le dire que je l'ai vécu de près Voilà, monsieur Tertulliani, vous aviez 2 questions.

Monsieur Tertulliani :

Tout d'abord, c'est l'attitude de la poste, la distribution du courrier, je ne sais pas si tout le monde est au courant de ce qui se passe sur Grande-Synthe enfin sur le quartier Saint-Jacques et Europe, j'en ai la preuve, les autres quartiers, je ne sais pas, donc la poste en juin a demandé aux personnes de mettre une boîte aux lettres en limite de propriété, d'abord la poste se trompe parce qu'elle ne peut pas dire que tout le monde est propriétaire, il y a beaucoup de gens qui utilisent le terrain mais qui ne sont pas propriétaire, cela est une chose, je ne suis pas contre le fait qu'on puisse dire, écoutez cela serait bien si vous mettiez votre boîte aux lettres au milieu, quand je mettais les tracts, je râlais aussi quand il fallait rentrer, mais ce qui n'est pas acceptable c'est de menacer les gens de ne plus distribuer le courrier, alors là, je connais une personne qui est veuve et qui habite dans la rue Mozart, cette dame a une toute petite retraite, avant de vous poser la question, je suis allé voir à Leroy Merlin, une boîte aux lettres, c'est une cinquantaine d'euros, le pied, il faut quelqu'un qu'il l'installe avec du béton et donc il faut acheter du ciment et du sable et donc c'est tout de suite une centaine d'euros de dépense et tout le monde ne peut pas se payer cela comme ça, et on aurait compris si la poste avait dit et bien vous avez un an ou 6 mois, je ne sais pas, mais là comme ça, on a écrit à ma fille, je vous ai mis la copie de la lettre, on lui a dit que si sous quinzaine la boîte n'était pas en limite de terrain, la poste ne distribuerait plus le courrier et que ce courrier resterait 15 jours à la poste et ensuite il repartirait à l'expéditeur, donc cela me semble complètement illégal parce que jusqu'à preuve du contraire, c'est toujours un service public et donc, j'ai cru bon de vous poser la question pour savoir si le Maire peut intervenir, faire quelque chose, gueuler un coup, je ne sais pas.

Monsieur Le Maire :

Je vais les interpeler, parce que j'ai découvert cet après midi quand vous avez déposé la chose, je ne savais pas.

Monsieur Tertulliani :

En plus, si vous permettez, il invoque un article de loi faisant état de permis de construire antérieur à 1979 or tout le quartier y compris la rue Cortot a été construit avant 1979, ensuite il y a des articles donc j'ai cherché sur internet tous les articles, on ne les trouve pas tous, et après c'est le ministère des portes et des postes, cela m'a étonné, ce n'est pas le ministère des postes, c'est le ministère des portes et alors, cela m'a semblé curieux,

Monsieur Le Maire :

C'est marqué le code des portes et des communications électroniques, mais non, je vais me renseigner car j'ai découvert cela cet après midi et je trouve cela scandaleux d'une part sur les dates et le DGS me dit qu'il n'a pas trouvé les articles de loi auxquels il se réfère donc, nous allons interpeler la poste sur ce qui est en train de se faire parce que effectivement elle dit que si vous ne le faites pas apparemment immédiatement, non si il y a un délai d'un mois à compter de ce jour pour équiper votre propriété du dispositif, à défaut votre courrier sera laissé à votre disposition à la plateforme courrier situé place de l'Europe à Grande-Synthe pendant 15 jours puis systématiquement retourné à l'expéditeur et là effectivement le quartier Saint-Jacques est antérieur à 1979.

Monsieur Riah :

Et surtout quand bien même si cette législation existe, je pense que 15 jours voir un mois, c'est vraiment peu pour faire modifier tout un quartier comme cela.

Monsieur Le Maire :

On le sait qu'il y a des boîtes aux lettres normalisées à mettre mais effectivement sur un certain nombre d'habitations.

Il y a une deuxième question, enfin, vous vouliez faire un point.

Monsieur Tertulliani :

En fait, je pense que tout ce qu'il y a de sous-jacent à cela, c'est la réduction du personnel et c'est cela qui est aussi grave, vous savez, moi j'ai un principe sur les autoroutes je ne vais jamais au guichet automatique et à Auchan je ne passe jamais à la caisse automatique parce que si nous allons tous dans les systèmes automatiques, et bien alors le personnel forcément, on n'en aura plus besoin.

Monsieur Le Maire :

Grand débat, vous aviez une deuxième question concernant la piscine pour faire un point d'étape sur la piscine, c'est cela?

Monsieur Tertulliani :

Oui, car régulièrement, on me dit alors quand est-ce que cela ré-ouvre, bon la population ne sait pas toujours, il faut aller en mairie, il faut demander au maire, mais bon on me pose la question.

Monsieur Le Maire :

Elle me la pose aussi.

Monsieur Tertulliani :

Oui, je m'en doute, mais enfin

Monsieur Le Maire :

Elle me la pose, je n'ai pas la réponse, je n'ai pas de date à vous donner ce soir, j'avais à un moment imposé le 17 octobre, par contre, nous avons un personnel qui est tombé en arrêt maladie il y a 2 mois maintenant et cela a bloqué le dossier et on a dû demander à monsieur Dupont de reprendre le dossier depuis, il y a des réunions qui sont en train de se faire, sur le complexe en tant que tel pas de souci, sur la piscine, toujours point de blocage d'analyse, d'expertise que les uns ne veulent pas entendre. Or nous, maintenant, on a 3 bureaux d'études et de contrôle qui ont validé les expertises qui ont été faites, il nous reste l'assurance du maître d'œuvre qui doit accepter les expertises telles quelles ont été faites pour que les travaux du bassin puissent reprendre, voilà, c'est un point de blocage, on a même mis nous un cabinet spécialisé FIDAL en matière de marché public, de règle de la construction, etc., pour nous faire une analyse très détaillée de la situation parce que je me prépare à avoir des recours, parce que je pense que le dossier aura, la piscine aura 18 mois de retard à la livraison par rapport à ce qui avait été prévu entre 12 et 18 mois de retard, et on supporte des coûts supplémentaires d'indice du coût de la construction d'un certain nombre de choses, y'a des coûts supplémentaires qui sont liés à la découverte qu'on a fait de ce bassin qu'on a dû mettre en œuvre, on l'assume mais, y'a d'autres choses qui ne sont pas de notre fait, cela peut aller très loin parce que si cela traîne comme cela c'est ma responsabilité, la ville qui sera engagée sur les dommages d'ouvrage par la suite parce que nous n'aurons pas pris les mesures suffisantes envers la maîtrise d'œuvre, donc c'est extrêmement complexe ce dossier, il y a déjà 4 gros dossiers pleins de recommandés, je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui, je suis le premier et je regrette car en plus les autres piscines de l'agglomération dont bénéficient les clubs de sports ou même et un certain nombre de personnes sur le coin vont aussi fermer pour des travaux donc, on risque de se trouver dans une situation très compliquée sur l'agglomération dans quelques mois. On fait vraiment tout pour que le dossier se débloque et c'est la première fois en 10 ans qu'un chantier dérape comme cela là, on le subit, et nos modes d'interventions, ce que je découvre à l'occasion de ce dossier là c'est qu'en fait, on a très peu de pouvoir, on est bon à payer et derrière, on subit beaucoup, si le gars n'a pas envie, il n'a pas envie et cela devient exaspérant, c'est exaspérant.

Monsieur Tertulliani :

Et alors, pendant ce temps là, financièrement, outre le défaut d'usage, financièrement cela nous coute.

Monsieur Le Maire :

Et bien, oui, cela coute de l'argent, ne serait ce que l'indice du coût de construction, les prix augmentent régulièrement et c'est nous qui réglons, tout cela se démêlera après par courriers, tout cela aura un traitement juridique après quand le chantier sera fini mais ce que je veux c'est qu'on le termine le plus rapidement possible maintenant dans les règles de l'art et qu'on récupère cet équipement et après on verra comment tout ce dossier se soldera. Voilà, mais je n'ai pas une date, dès que j'en aurai une, on la fera savoir, on vous le promet.

Madame Benalla :

Je voulais profiter de la question de monsieur Tertulliani pour remercier ici publiquement les moniteurs de natation qui font un réel travail remarquable d'aide aux écoles et dans l'organisation des tournois sportifs, alors, ce n'est pas leur milieu, c'est clair même si le temps nous a prouvé le contraire, c'était assez humide on va dire, mais je tenais vraiment à saluer leur grande disponibilité et leur participation à tout ce qui est organisé sur le plan sportif.

Monsieur Le Maire :

Merci, on leur transmettra vos remerciements et vos félicitations. Voilà, nous en avons terminé avec notre ordre du jour, je n'ai pas de date à vous communiquer pour une prochaine séance du conseil municipal, on verra en fonction des besoins des services de passer des délibérations, pour les personnes qui le souhaitent, il y a la listes des candidats jurés qui est là à votre disposition si vous souhaitez en prendre connaissance, il me reste qu'à vous souhaiter de bonnes vacances.

Monsieur Riah :

Monsieur le Maire, si vous permettez, il reste la liste des décisions sur laquelle on peut.

Monsieur Tertulliani :

Ah, pardon, vous avez raison, vous avez raison, excusez-moi.

Monsieur Tertulliani :

Monsieur le Maire, une question concernant les personnes représentées ce soir, elles devront venir remplir la feuille.

Monsieur Tertulliani :

Alors, la feuille, par exemple madame Willot ?

Monsieur le Maire :

Non, la règle c'est, elles vont être prévenues, on va leur apporter le courrier dès demain matin, il y a un courrier qui sera apporté à leur domicile, dans les 24 heures si elles ne sont pas d'accord pour voter pour la liste sur laquelle elles ont été désignées, elles doivent le faire savoir, à défaut si elles doivent être remplacées, elles désigneront le candidat de la liste, c'est tout ce qui doit et qui va se passer.

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur Tertulliani :

Elle ne sera pas là dans les 24 heures

Monsieur le Maire :

Oui, mais je suppose que madame Willot n'est pas opposée si elle n'est pas là aux élections à laisser monsieur Ponchant voter à sa place, c'est cela la procédure. Mais cela doit être fait dans les 24 heures parce que les listes doivent être établies, je vais dire une bêtise le 22 quelque chose comme cela, nous, on a dû avant 21 heures faxer tous les résultats à la préfecture. Monsieur Riah, vous vouliez intervenir sur les décisions.

Monsieur Riah :

Oui, moi je voulais juste noter qu'il y a beaucoup et c'est normal pour une commune comme nous vous l'avez dit on est une entreprise, c'est normal qu'il y ait des litiges mais je note que au fur et à mesure des décisions, il y a une multiplication des litiges, je ne vais pas me prononcer sur la validité ou pas des différents recours qui sont déposés, j'ai bien reçu de la part du secrétaire général que je remercie les 2 arrêtés de désignation des avocats mais je rappelle qu'une ville comme la nôtre qui a quand même de grosses ressources financières et qu'il y a beaucoup de chantiers depuis des années est amenée à avoir des litiges et moi, je pense que pour la désignation des avocats, se sont souvent des affaires de droit public, qu'il faut une mise à concurrence, un appel d'offre, vous me direz dans votre courrier qu'on ne sait pas le montant des recours, mais généralement, si on fait un recours, un appel à un avocat, il faut au minimum 5000€ à chaque fois pour chaque dossier, sans compter les différents appels et tous les frais de justice, donc, voilà je réaffirme qu'il faut une mise en concurrence et qu'il faut peut être faire appel à un cabinet d'experts pour qu'il puisse accompagner la ville comme cela peut être le cas pour Léo Lagrange ou d'autres chantiers comme le cas d'expropriation de la place du Courghain et enfin, je voulais savoir par rapport au jugement du tribunal du 31 mai si vous comptiez ou pas faire appel puisque là aussi à ce moment là, on devrait engager au nom de la commune.

Monsieur le Maire :

Non, non, je ne ferais pas appel.

Monsieur Riah :

D'accord.

Monsieur le Maire :

Je ne ferais pas appel, on re-délibérera sur ce qu'il faudra re-délibérer même si ce sont des subventions à 3 associations et que les versements ont eu lieu puisque cela date de plus d'un an, donc la délibération ne sera que de principe, une association qui s'occupe de personnes handicapées, une association qui s'occupe de personnes malades alcooliques et une troisième philanthropique pour le carnaval mais bon on re-délibérera pour la forme et quant au PV, je pense qu'entre deux il a été réglé de manière anonyme sans que se soit la ville qui ait été, eh oui, il y a des gens qui se sont sentis plein de scrupules, donc, nous n'aurons pas à délibérer dessus puisque.

Monsieur Riah :

On peut payer de manière anonyme un PV?

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas, j'ai demandé qu'on me dise qui c'était et on me dit, on ne peut pas. Voilà, l'important c'est qu'il ait été payé. Voilà, nous en avons terminé, je vous remercie, bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture cette séance à 19 h 45.